BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 268

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

521 092 064 RCS Angoulême.
GROUPE SEQUENCES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 653930.00 EUR.
Adresse : 79, Avenue Maryse Bastié, Zone Industrielle N°3, 16340 L'Isle-d'Espagnac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE LES SOCIÉTÉS : "GROUPE SÉQUENCES" Société par Actions Simplifiée au Capital de 653.930 FUR Siège social : L'ISLE D'ESPAGNAC (Charente) — 79, Avenue Maryse Bastié — Zone Industrielle n°3 521.092.064 R.C.S. ANGOULÊME (société Absorbante) ET "MOZAÏC" Société À Responsabilité Limitée au capital de 10.000 FUR Siège social : ROYAN (Charente) — Zone Commerciale Royan 2-46 Rue André-Marie Ampère 892.937,046 RCS SAINTES (société Absorbée) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 novembre 2024, les sociétés "GROUPE SÉQUENCES", et "MOZAÏC", ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la "MOZAÏC" par la société "GROUPE SÉQUENCES' à qui la société absorbée ferait apport de la totalité de son actif évalué à 61.325 EUR à charge de la totalité de son passif évalué à 306.925 EUR, soit un apport net négatif d'un montant de 245.600 EUR. En raison de la détention par la Société Absorbante de la totalité des parts émises par la Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital social. Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunéré par l'attribution de titres de la Société Absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. Le montant de l'actif net transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante et la valeur de la participation "MOZAÏC" comptabilisé dans les comptes de "GROUPE SÉQUENCES", pour un montant net de provision de 10.000 EUR conduit à constater un résultat négatif de 235.600 EUR. Le passif pris en charge par "GROUPE SÉQUENCES" cessera d'incomber à MOZAÏC. L'opération est prévue avec un effet rétroactif au 1er avril 2024, Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGOULEME en date du 8 novembre 2024 ainsi que pour le Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES. Les créanciers des Sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..